Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Contentions et soins sans consentement

Par ZHZ

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car je viens de vivre ce qui pour moi fut la pire epxerience de ma vie que ce soir sur le plan physique ou psychologique.

Je me suis fait agressé dans le nuit de Samedi à Dimanche dans un contexte d'alcoolisation ou je ne pouvais clairmement identifier mon agresseur, une amie a appelé le 15 car je saignais. étant dans le domaine médicale j'ai vérifié la profondeur de la plaie qui était superficielle et donc refusé les soins, j'ai quand même accepté de suivre les urgentiste dan sle seul but d'avoir un ITT et de pouvoir cinstater légalement cette agresion.

à l'arrivée aux urgences et devant le manque totale de prise en charger j'ai prévenu mes "colléguesé" que j'allais refusais les soins si je n'étais pas vu rapidement. en me levant pour aller aux toilettes on m'a directement contentionné en pensant que j'allais fuguer. san smême m'exppliquer

Conaissant tres bien le cadre légal des soins sous contrainte je sais que la contetnion physique n'est utilisés qu'en dernier recours apres avoir expliqué les modalitées au patient, tenter une sedation chimique si une agitation perisite (agitation que je n'avais pas du tout en passant)

M'étant résillié a ce que mes droits soit temporairement baffoués, je décide d'éssayer tant bien que mal de dormir, je me léve deux heurs après les contentiosn toujours en place, je demande à ce qu'on me les enléve d'une maniere calmé et raisonée mais rien n'y fait.

Au total j'ai été attaché pls de 12 h , sans la possibilité d'aller aux toilettes, sns repas ni même un verre d'eau.

Sans prise en charge de la douleur, sans desinfection de mes plaies.

Je suis resté la captif, attaché et en isolement sans même avoir l'accés à la sonette.

Merci d'avance de votre eventuelle réponse.

En restant à votre disposition pour plus de détails.

Par vivi2501

""à l'arrivée aux urgences et devant le manque totale de prise en charger j'ai prévenu mes "colléguesé" que j'allais refusais les soins si je n'étais pas vu rapidement. en me levant pour aller aux toilettes on m'a directement contentionné en pensant que j'allais fuguer. san smême m'exppliquer""

votre blessure était superficielle et vous vouliez que vous soyez pris en charge rapidement aux urgences ?!!

vous avez prévenu vos collègues de quelle façon ?

pourquoi les infirmiers croyaient-ils que vous aviez l'intention de fuguer ?!!

et pourquoi ne vous ont-ils pas laissé vous exprimer ?

""dans un contexte d'alcoolisation "" c'est-à-dire ?

dans quel état êtiez-vous?

Ont-ils eu peur que vous les frappiez ?

vous êtes-vous montrer menaçant à leur encontre ?

êtes-vous connu pour des faits de violence dans votre ville ?.

qu'en dit votre amie qui vous a accompagnée aux urgences et qui a été témoin du recours abusif de la contention physique exercée par les infirmiers ?

Avez-vous porté plainte contre votre agresseur ?